



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

23040 - Conférence des financeurs

Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du modèle de convention financière à conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Rapport n° CP/2017/477

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 institue la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, sous la présidence du Département.

En tant que chef de file, le Département dispose de la responsabilité de la coordination des acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie.

Ce rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver l'engagement par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des financeurs – des crédits destinés à soutenir trois nouveaux projets de prévention qui s'ajoutent au plan d'action 2017, tels qu'adoptés le 19 octobre 2017 par la Conférence des Financeurs.

I – Plan d'actions 2017

Un premier plan d'actions 2017 a été adopté par la Conférence des Financeurs le 4 juillet 2017. Ce plan d'action propose d'une part, de financer 44 projets de prévention pour un montant total de 1 331 185 €, et d'autre part, de soutenir la mise en place d'actions de prévention dans les 11 résidences autonomie du Département pour un montant total de 238 500 euros. Ces projets ont été approuvés par la Commission Permanente du Conseil Départemental le 11 septembre 2017. Du fait d'une erreur matérielle, cinq de ces projets – dont les montants ont été engagés et adoptés par la Commission Permanente le 11 septembre – n'avaient été mentionnés en annexe. Il est proposé de valider ces projets en adoptant l'annexe 2 du présent rapport.

La majorité des projets soutenus relève d'actions collectives de prévention, sous forme d'ateliers (ateliers mémoires, ateliers équilibre, ateliers sport adapté, etc). D'autres projets, plus innovants, ont pour but de permettre de soutenir la création d'un accueil en journée pour personnes âgées isolées, ou encore, d'accompagner un groupe de personnes au sein d'un territoire afin qu'elles deviennent leur propre acteur de santé. En particulier, cinq projets sont portés par des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Les porteurs de projets ont été conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le département, et ceci afin de mailler au plus juste le territoire et de garantir à chaque Bas-Rhinois une action de prévention adaptée.

II – Complément au plan d'actions 2017

Dans le cadre du plan d'actions 2017 et des axes retenus par la Conférence des Financeurs le 4 juillet 2017, la plénière de la Conférence des Financeurs réunie le 19 octobre 2017 a validé l'inscription au plan d'actions 2017 de trois nouveaux projets complémentaires.

Deux des trois projets qu'il est proposé de retenir se présentent sous forme d'ateliers : l'un sur l'accès des personnes âgées aux nouvelles technologies et l'autre sur la thématique de la nutrition.

Le troisième projet proposé permettrait de financer les frais d'ingénierie autour de la candidature de l'Eurométropole de Strasbourg au troisième programme d'investissement d'avenir porté par le Commissariat Général à l'Innovation. Ce projet d'investissement d'avenir associe un ensemble d'acteurs du territoire autour d'un projet global innovant sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et plus particulièrement sur des études permettant d'affiner les conditions et modalités de mise en œuvre de projets innovants sur le territoire (création de « maisons du bien-être », création d'un système d'informations commun à l'ensemble des acteurs de parcours de la prise en charge, création d'un « living lab » de la santé, de la prévention et de la perte d'autonomie, intégré dans les « maisons du bien-être », le renforcement de la gouvernance autour de l'articulation sanitaire et médico-sociale, etc).

La mise en œuvre de ces trois projets complémentaires sur les territoires sera conduite de manière coordonnée et articulée avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'actions 2017 de la Conférence des Financeurs

Il est proposé que chacun des trois porteurs de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées.

Il est également proposé à la Commission permanente de décider du financement des projets présentés en annexes du présent rapport et d'attribuer des subventions pour un montant total de 224 982 euros.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la CNSA au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et du Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 9 octobre 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
42037	65-6574-532	1 936 731,00 €	1 936 731,00 €	224 982,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide, suite à l'accord de la Conférence des Financeurs réunie le 19 octobre 2017 :

- d'inscrire trois projets supplémentaires au plan d'action 2017 ;*
- d'approuver le financement des actions, telles que présentées en annexe 1 ;*
- d'attribuer des subventions d'un montant total de 224 982 euros aux associations et partenaires figurant en annexe 1 ;*
- d'approuver le tableau en annexe 2 présentant cinq projets adoptés par la Commission Permanente du 11 septembre 2017*
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec chacun des porteurs de projets figurant en annexe 3 et d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure le moment venu.*

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY